



**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/54

QUESTION N°3

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / VACANCE DU SIEGE DE CONSEILLER MUNICIPAL DE MONSIEUR DENIS HOFFMANN ET INSTALLATION DE MADAME BRIGITTE SCHMIDT

**L'an deux mille vingt-cinq
Le dix-sept septembre
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Florence DOUILLON
Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Eric NOIRET
Brigitte SCHMIDT - Annie METAY - Eric BOSC - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Jean-Claude CHEVRIER a donné procuration à Isabelle CHOCHON-LAMBERT
Jocelyne BINET a donné procuration à Claude CAUET
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Michel VALLADE
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Fahed HADJI
Amélie SANDRIN a donné procuration à Pascal KLINGLER
Christophe CONNAN a donné procuration à Nadine MEUNIER
Mathilde MISSLIN a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Souleymane SANOGO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric NOIRET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 28

N°D2025_54 – ADMINISTRATION GENERALE / Vacance du siège de conseiller municipal de Monsieur Denis HOFFMANN et installation de Madame Brigitte SCHMIDT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article 270,

Considérant le siège laissé vacant au sein du Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Denis HOFFMANN en date du 27 août 2025,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code Electoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que la candidate venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est Madame Brigitte SCHMIDT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide,**

- ✓ **PRENDRE ACTE** de la vacance du siège de conseiller municipal de Monsieur Denis HOFFMANN
- ✓ **PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame Brigitte SCHMIDT en qualité de conseillère municipale.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET
AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 17 SEPTEMBRE 2025**

LE MAIRE

MICHEL VALLADE

fr



Transmis en Préfecture le : 19/09/2025

Publié(e) le : 19/09/2025

Exécutoire le : 19/09/2025